



## Le bottillon de la Mérine

Numéro spécial Octobre 2013



# L'assassin de la pleine lune

Ce numéro spécial traite d'un évènement qui fit trembler les habitants de la ville de Saintes dans les années 60 : un crime abominable. Une jeune femme fut trouvée assassinée dans un endroit appelé « La Prairie ».

L'enquête dura un an, avant que le coupable ne soit arrêté. Il écopa de vingt ans de prison, mais quelques années après sa sortie il récidiva en Dordogne, et fut de nouveau emprisonné.

Pour parler de cette histoire sordide, nous avons fait appel à notre ami Charly Grenon qui a suivi l'affaire lorsqu'il était journaliste à « La France-La Nouvelle République », à un responsable de l'école d'agriculture de Saintes, où le coupable était élève, René Marmet, et à un camarade de sa promotion, Jacques Drouineau.

Pierre Péronneau

## Le point de vue du journaliste Charly Grenon



### **Avertissement.**

*En juillet 2012, ainsi que les journaux régionaux l'ont relaté, j'ai fait don de mes archives professionnelles au fonds ancien de la médiathèque de Saintes où leur classement se poursuit, je n'ai donc pu m'y reporter.*

*Le récit concernant « L'assassin de la pleine lune » reconstitué par conséquent, de mémoire, les toutes premières manifestations en Saintonge de l'une des plus troublantes affaires criminelles du 20<sup>ème</sup> siècle, avec les risques du procédé : approximations chronologiques, imprécisions voire erreurs involontaires. Le lecteur en retiendra la sincérité d'une narration issue d'un souvenir qui en restitue les grandes lignes, émergées des brumes d'un passé vieux d'un demi-siècle.*

Charly Grenon \*

*Les noms suivis d'un astérisque se trouvent dans le Dictionnaire biographique des Charentais (éditions du Croît vif).*

Il faisait beau, sous le ciel italien de Saintes, ce samedi matin 29 juin 1961. Edouard Loubes \*, le chef d'agence de « La France-La Nouvelle République », dont j'étais l'adjoint depuis quatre ans, avait donné sa journée au jeune papa d'une fillette d'une douzaine de mois, car l'essentiel destiné à la prochaine édition du quotidien était assuré, et il n'y avait guère qu'à veiller au grain. C'est-à-dire les « chiens écrasés ». Ainsi, dans le métier, appelle-t-on les faits-divers : accidents, sinistres, et plus si affinités ! A transmettre téléphoniquement, lorsqu'ils présentaient quelque gravité, pour le « canard » du septième jour, la « bleue » familièrement, en raison de la couleur de son titre, alors que celui du quotidien était rouge.

Sylvie dans sa voiture d'enfant, j'accompagnais mon épouse jusqu'au marché Saint Pierre, calme et détendu. Ce qui, dans ce métier, n'est pas monnaie courante. La ville grouillait de ses activités habituelles semblant promettre une journée animée mais paisible. Ce n'était qu'une apparence.

Rue Alsace-Lorraine, le gendarme Brunet que je connaissais bien car il appartient, précédemment, à la brigade de Saint-Porchaire, est étonné de nous trouver aussi décontractés :

« Ce n'est pas ici que vous devriez être, Monsieur Grenon, mais dans la Prairie », me dit-il tout de go.

Je crus à une plaisanterie, car il s'agissait d'un bon vivant, toujours prêt à conter quelque blague.

« Bon, dis-je, j'imagine que vous allez me sortir la dernière de la saison. Alors allez-y, qu'on rigole un bon coup ».

Le visage du gendarme se durcit. Il m'assura qu'il parlait sérieusement et résuma, en quelques mots, la nouvelle que personne, dans la cité santone, ne connaissait encore : le cadavre d'une jeune femme avait été découvert par un promeneur matinal, près des anciens bains de la Charente.

« Je ne vous ai rien dit », ajouta, prudent, le représentant de l'ordre.

### **Une identification difficile**

Je plantai là femme et bébé, et courus au bureau du journal, 73 cours National, prévenir Loubes auquel l'information n'était pas encore parvenue. Il faudrait alimenter la « bleue » et suivre ensuite au jour le jour les développements d'une affaire qui s'annonçait complexe.

Sur place, en effet, les enquêteurs disposaient de peu d'indices pouvant conduire à une identification rapide du meurtrier. Apparemment, il s'agissait d'une agression sexuelle suivie de strangulation.

Le docteur Jean Pourcelet \*, médecin légiste, avait fait une constatation importante : les traces de griffure relevées sur la poitrine de la victime semblaient être le fait d'un gaucher. De plus, il s'aurait probablement amputé d'une phalange.

Je crois que ce sont les limiers de la SRPJ d'Angers, antenne de La Rochelle, qui furent chargés des investigations. Ils en avaient certainement vu d'autres et travaillèrent sans relâche pendant des semaines qui firent des mois. Sans résultat fiable. L'analyse des traces ADN et l'informatique permettant d'utiles profilages n'existaient pas à l'époque. Et n'avaient pas encore fait leur apparition lorsque le criminel en question récidivera, vingt-trois ans plus tard ...

### Quelques déductions

On identifia rapidement, certes, la malheureuse victime, une ancienne reine du Vélo-club saintais, épouse d'un rugbyman du XV local, agent de maintenance au Centre hospitalier Saint-Louis.

Il fut établi que l'agresseur avait dû pénétrer dans la maison du couple, rue Desmortiers, dans le quartier de la gare, après le départ du mari pour le travail, obligeant la jeune femme à le suivre, sans doute sous la menace d'une arme blanche du type poignard (on parla un peu plus tard d'une baïonnette). Un témoin, en effet, avait aperçu deux silhouettes serrées l'une contre l'autre cheminer en direction de la prairie et pensa tout naturellement à un couple d'amoureux.

En réalité, le malfaiteur avait jeté sa gabardine sur leurs épaules, Christiane était une personne assez frêle, et le vêtement dissimulait à la fois la tenue de la victime (chemise de nuit) ainsi que l'arme que son agresseur lui dardait dans les côtes.

Hormis la nuit de pleine lune au cours de laquelle le crime fut perpétré (et qui, d'ailleurs, suscita une polémique stérile entre partisans et adversaires de l'influence de cet astre sur certains comportements), l'enquête ne tarda pas à connaître ses limites. Et les médias à tomber dans les redites.

### Maintenir le feuilleton

Mais « La France », elle, versait dans le sensationnalisme. Il fallait absolument monter en épingle des faits-divers de quelque envergure. Pour cause, le journal appartenait, à l'époque, au groupe « Nuit-&Jour » où florissaient maintes « publications people » : Détective, Radar, Rêves, Horoscope. La presse du crime, celle du cœur et la littérature à l'eau de rose. Le quotidien régional, largement prépondérant dans une grande partie de l'Aunis, de la Saintonge et du Périgord pendant la précédente décennie, commençait à connaître des difficultés. Ce n'était pas le moment, comme disent les Québécois, de lâcher la patate. Alors, la direction parisienne n'hésitait pas à rappeler cette sacro-sainte règle aux services bordelais qui répercutaient immédiatement à l'agence régionale concernée.

La rumeur ne nous aidait pas. Rapidement, circulèrent des ragots insinuant toutes sortes d'anguilles sous roche. On va jusqu'à imaginer des compromissions, une machination, voire un complot dans le cercle de la vie privée.

Des intrigues familiales que les enquêteurs, après vérification, eurent tôt fait d'écartier, non sans avoir procédé à de multiples auditions.

Nous, les journalistes, devons redoubler de prudence, faire très attention à ce que nous écrivions avant de « balancer » le rédigé du feuilleton quotidien. Quelques années plus tôt, une histoire de mort-vivant (1) avait failli coûter sa situation à Loubes, alors seul en poste à La Nouvelle République.

### L'art du remplissage

A défaut d'éléments nouveaux qui tiennent la route, les policiers quittèrent Saintes sans pour autant refermer le dossier. Ils pensaient avec raison que ce type de délinquant pouvait récidiver, commettre des bévues et se faire prendre à ce moment-là.

A Saintes, où une bonne partie de la population restait traumatisée, les « sources proches de l'enquête » se tarissaient pour les journalistes dont la Direction exigeait, envers et contre tout, son « papier » pour la « Une ». Nous passions un temps fou à écrire pour ne rien dire alors qu'il fallait également « sortir » la page de Saintes (et pas de « marronniers » nous enjoignait-on) et, souvent, alimenter la départementale, car beaucoup de manifestations concernant l'ensemble de la Charente-Maritime se tenaient à Mediolanum !

Ce n'était pas de tout repos mais, à quatre mains, nous y parvenions. Ce devint plus difficile lorsque Loubes prit des vacances. Il me fallut satisfaire l'exigence directoriale. J'eus beau exciper du départ des enquêteurs, rien n'y fit. Depuis Bordeaux, à l'autre bout du fil, le chef des informations régionales se montra inflexible : il était impératif de poursuivre le feuilleton. Et ne pas hésiter à romancer pour le rendre le plus palpitant possible.

Contraint et forcé, j'écrivis donc n'importe quoi. Tel ce tissu d'inepties titré : « Le dollar froissé de la rue du crime s'est-il échappé de la poche de l'assassin ? ». Je tenais le précieux tuyau d'un détective royannais, ancien militaire ayant ouvert, rue du Général-Sarrail, un cabinet de police privée. Quelques jours auparavant, il avait apporté à l'agence de « La France », 73 cours National, un petit pavé commercial afin d'annoncer la création de cette antenne à Saintes.

Effectuant une ronde de surveillance dans le quartier de la gare, son attention avait été attirée par ce bouchon de papier : un billet de 1 dollar. Plusieurs mois après la tragique nuit de la pleine lune, il n'y avait évidemment aucune chance que le numéraire ait appartenu à l'agresseur de l'infortunée Christiane. C'était sa rue, néanmoins ...

### Sur fond de Subiet

Au Commissariat, un agent en tenue qui m'accueillait toujours au cri de « Vive le Subiet de Mâtha ! » (2) m'avait permis de consulter le registre de main-courante. La présence, près des anciens bains de la Charente, d'un vieux vélo rouillé y était signalée. Aucun rapport avec l'affaire, bien entendu. Qu'importe ! Je tenais mon papier. J'étais sauvé ... pour vingt-quatre heures car, avait coutume de dire un inénarrable confrère de Sud-Ouest : « Un quotidien, Grenon, ça dit bien ce que ça veut dire, ça paraît tous les jours ! »

J'eus droit aux félicitations du chef bordelais. Et à une belle engueulade de la part du papa de l'ado qui

avait abandonné sa bécane dans la prée pour rentrer chez lui sur le scooter flambant neuf d'un copain : « Sachez, Monsieur, qu'il n'y a pas de criminel à notre foyer ! ». Je n'avais d'ailleurs ni pensé ni écrit cela.

### Fatale récidive

Au bout d'un moment qui nous parut une éternité – un semestre sans doute – « La France », enfin nous lâcha les baskets avec l'assassin de la pleine lune. On ne peut faire sortir indéfiniment du sang d'une pierre. Il y avait suffisamment d'évènements sérieux à couvrir.

Six nouveaux mois se succédèrent sans psychose ni peur sur la ville. On avait quasiment oublié l'affaire. Et aussi qu'elle n'avait pas été résolue.

Quelque part, cependant, un individu était en proie à ses redoutables pulsions. Il ne tarda pas davantage à se manifester. Par une nouvelle nuit de pleine lune. Dans les parages de l'arc romain. Suivant le même mode opératoire : un mari parti travailler tôt. Mais cette fois, il eut affaire à forte partie. Une maîtresse femme qui ne se laissa pas impressionner et le mit immédiatement en fuite. L'homme, le visage caché par un masque, prit ses jambes à son cou. Il décala sans demander son reste. Dans sa fuite éperdue, des confetti s'échappèrent de ses vêtements. C'est ce qui le perdit.

La PJ (de Bordeaux il me semble) s'enquit de savoir où avait eu lieu, dans Saintes ou aux environs, une fête avec bataille de confetti. Un bal à l'école régionale d'agriculture – aujourd'hui Lycée Georges Desclaude \* - était la plus récente activité du genre.

### Troublantes constatations

L'audition du personnel, et surtout celle des internes, permit de porter les soupçons sur un jeune périgourdin, Francis Leroy, qui avait en effet participé au bal de l'établissement. Ses camarades se souvinrent qu'il faisait assez souvent le mur, mais étaient loin de l'imaginer dans la peau d'un meurtrier. Ses escapades nocturnes faisaient plutôt sourire. D'ailleurs ce comportement ne fait-il pas partie, en quelque sorte, du folklore de tout internat, qu'il soit civil ou militaire ?



Il fallut pourtant se rendre à l'évidence. On tenait le suspect n° 1, ainsi que la suite de l'enquête et l'instruction le démontrèrent. Un transport fut organisé sur les lieux de la tentative avortée et je ne sais plus qui m'en avait informé en l'absence d'Edouard Loubes.

Probablement sur les conseils de son avocat Maître Alain Bonnet \*, que nous rencontrâmes par la suite, le jeune homme n'avoua pas d'entrée de jeu. Cependant, de troublantes constatations l'accablèrent : il était bien gaucher, amputé d'une partie de l'auriculaire. D'autre part, en poussant leurs investigations, les enquêteurs établirent qu'il avait falsifié des feuilles de soins afin de faire croire qu'il était chez ses parents, en Dordogne, et non à Saintes lors des faits qui lui étaient reprochés.

De plus, les médecins experts qui l'examinèrent décelèrent une anomalie génitale. Il lui manquait un testicule (3) et cette particularité était susceptible de perturber l'aboutissement normal de l'acte sexuel et de le rendre fou furieux. D'où la strangulation de sa première victime.

Par contre, les psychiatres l'estimèrent accessible à une sanction pénale, car cette disposition ne l'obligeait quand même pas à organiser des agressions, ses facultés mentales n'étant pas altérées.

Aux assises de la Charente-Maritime, Francis Leroy fut condamné en 1964 à vingt ans de réclusion criminelle. Aucune sanction antérieure ne figurant à son casier judiciaire, il évitait la perpétuité.

### Une seconde rechute

A Saintes soulagée que « l'assassin de la pleine lune » soit mis hors d'état de nuire, on l'oublia vite. Jusqu'à ce jour de l'été 1989 où l'on apprit que la Cour d'assises de la Dordogne l'avait reconnu coupable en récidive d'agressions dans le Bergeracois et d'homicide. Une suite de crimes lui valant, cette fois, la perpétuité, peine assortie d'une peine de sûreté de vingt ans.

Que s'était-il passé ? Invité de « Faites entrer l'accusé » sur France 2 le 7 novembre 2010, Guy Penaud, Inspecteur divisionnaire à la PJ de Périgueux, nous l'apprend dans le détail avant l'émission, alors animée par Christophe Hondelatte (4).



Résumons. Incarcéré après le verdict saintais, Francis Leroy sera élargi pour bonne conduite en 1973. Un lustre durant, jusqu'à fin novembre 1978, il travaille dans une ferme équestre appartenant à ses parents, donnant l'exemple d'une réinsertion réussie.

Làs! Dès le premier décembre il rechute et commettra une dizaine de crimes : vols, agressions et viols (5) couronnés, le 24 janvier 1984, par un homicide. Contrarié dans son agression – la séquestration d'une mère et ses trois enfants – par l'irruption d'un ami de la famille, chef d'entreprise de cinquante-neuf ans, Leroy, qui est également porteur d'un fusil, le larde de coups de couteau.



Il sera interpellé à Périgueux le 30 janvier. « C'est une affaire qui a duré dans le temps, pour laquelle on a eu très peu d'éléments pendant plusieurs années. Elle nous a tenus en haleine et totalement occupé l'esprit, comme ce fut le cas pour la population locale », précise l'ancien policier Guy Penaud, qui parle de « véritable psychose à Bergerac » et « d'affaire du siècle pour la presse nationale ». Des termes transportables à Saintes, il va sans dire.

### Double personnalité ?

Pour nous, il pourrait bien s'agir d'un cas singulier de dédoublement de la personnalité, garçon attachant le jour, et démon pervers la nuit.

C'est d'ailleurs l'impression qu'il dégagait déjà dans sa jeunesse studieuse à Saintes. Elle est confirmée par l'ancien divisionnaire qui l'interrogea en Dordogne onze heures durant. « Le plus étonnant, c'est que nous avons sympathisé, Francis Leroy et moi. Le courant est passé. Le pire, c'est qu'il était intelligent, sympathique, et bien élevé (6) ».

Son comportement diurne est tout ce qu'il y a de normal. En Dordogne, il vit comme le plus grand nombre et, qui plus est, en couple avec une femme. Cette existence sans histoire(s) durera cinq ans, au terme desquels ses initiatives vespérales autant que criminelles et cycliques le reprennent. Il en a conscience et met au point une technique de transformisme afin de ne pas être identifié. « Francis Leroy se cachait derrière un masque et disait à ses victimes qu'il était soit évadé, soit un révolutionnaire espagnol », rapporte Guy Penaud.

Un soir d'août 1983, il est mis en échec, s'enfuit abandonnant « sur place, comme preuves, un fusil et un poncho en ciré ». Le comble : on croit comprendre que c'est au grand jour qu'il s'exerça à cet art puisqu' « il avait participé, déguisé en gendarme, à une félibrée au début des années 80 » !

### Terrible destinée

Au policier qui l'interrogea le jour de son arrestation, Leroy confia qu'il avait une maîtresse à Villeneuve-sur-Lot. « Il descendait à Bergerac pour lui téléphoner afin de savoir s'il pouvait la voir. Quand la réponse était négative, il prenait sa voiture et errait dans un état second jusqu'à commettre ses méfaits. C'est lui qui nous apprit qu'il avait sévi à Villeneuve-sur-Lot. Nous ne le savions pas ».

Ainsi n'avions-nous connu, à Saintes, que des prémices, hélas fatales à une faible jeune femme de famille honorable. L'incarcération qui s'en suivit ne suffit pas à Francis Leroy pour se débarrasser définitivement de ses penchants pervers et pulsions meurtrières. Il semble avoir fait l'effort, cinq années durant, de ne pas retomber dans l'ornière de la criminalité. A supposer que son anomalie génitale ait influé sur son comportement (7) jusqu'au facteur déclanchant, il en fut la première victime avec les terribles conséquences que l'on sait, pour autrui et pour lui-même.

Ses malheureuses victimes ne méritaient pas, certes, le sort cruel qu'il leur infligea. Mais lui, Francis Leroy, pouvait-il, en définitive, échapper au triste destin qui fut le sien ?

\*\*\*\*\*

Mes dix premières années à « La France », j'ai travaillé sous la responsabilité d'Edouard Loubes qui me fit, d'entrée, une réputation de « spécialiste de la judiciaire » (sic), parce que, dès 1957, il me confia, chaque jour, la virée des chiens écrasés (police, gendarmerie, pompiers ...) et que les comptes-rendus hebdomadaires du tribunal de grande instance jugeant en matière correctionnelle m'étaient dévolus.

Naturellement, je participais aussi à la couverture des sessions trimestrielles de Cour d'assises marquées, suivant l'importance des affaires, par l'intervention de ténors du barreau : Maurice Garçon, de l'Académie française, Tixier-Vignancourt, René Floriot, qui s'était illustré dans l'affaire de l'empoisonneuse de Loudun, Thierry Collard, sans parler des grands régionaux de l'étape comme André Maudet \*, Philippe Marchand \*, ou Maître Chambonnaud dont le père dirigeait les cinémas de Pons et de Pérignac.

L'occasion aussi de côtoyer de grands confrères tel Frédéric Pottecher, célèbre chroniqueur judiciaire de la radio. Soit Loubes, soit moi, soit les deux et, plus tard, avec mes collègues de Sud-ouest, nous eûmes à connaître d'autres affaires criminelles.

Personnellement, celle de « L'assassin de la pleine lune », par son caractère atypique, a toujours occupé une place à part dans la mémoire du jeune journaliste de vingt-huit étés que j'étais alors.

Et qui a aujourd'hui quatre-vingts hivers !

(1) La narration mettait en situation une collation lors d'une veillée funèbre en Saintonge. Brusquement, le mort s'était dressé sur son séant, en lançant à la cantonade : « Eh bien ! On ne m'attend pas pour casser la croûte ? ». Le décor était planté : la miche de cinq livres, le pot de graton, la bouteille de vin blanc ...

Naturellement, tout n'était que pure invention d'un plaisantin dans ce « scoop » publié à la « Une » du journal, dont le directeur des services bordelais, ancien directeur d'École Normale, fit le déplacement en Charente-Maritime avec la ferme intention de virer son imprudent collaborateur.

Celui-ci ne dut son salut qu'à un ancien enseignant, correspondant rochefortais du quotidien, ami du patron, qui sut plaider la cause du jeune journaliste, marié, père de famille. Et par ailleurs très valeureux professionnellement. Loubes se montra plus prudent par la suite, mais le sobriquet de « Rapide » lui resta.

(2) La famille de ce policier pied-noir était originaire du Pays-bas saintongeais et, comme un certain nombre d'autres, recevait en Afrique du Nord « Le Subiet », le « *jhornau des bons bitons et bonnes bitounes* », véritable lien affectif avec la petite patrie.

(3) « Comme Platon, mon vieux ! » avait décrété Loubes en apprenant ce détail. Et d'entonner pour les seules oreilles de la Rédaction, une chanson de carabin sur l'air de « C'est comme ça que tout le pays l'a su » : « Pourquoi Platon / N'avait-il qu'une couille ? / Pourquoi Platon / N'avait-il qu'un rouston ? ». Connu pour ses expressions imagées, le

chef de service de « La France » avait des lettres !

(4) Interview conduite par Pascal Audoux, in l'hebdomadaire régional « Courrier Français » qui lui consacra une page entière de son édition Dordogne, reprise en Charente-Maritime le 5 novembre 2010, sous le titre : « Guy Penaud se souvient de l'assassin de la pleine lune ». Exposé précieux, malgré une inexactitude en note : « Il avait tué une étudiante en 1961 à Saintes » (C'est Leroy qui était étudiant). En outre, la phalange manquante de l'auriculaire est située à la main droite.

Qu'est devenu Francis Leroy ? Il a accompli ses vingt ans de réclusion criminelle et, d'après l'article de Pascal Audoux, « il est aujourd'hui libre (depuis 2010) et vit en Alsace, gravement malade ».

(5) Dont deux seulement perpétrés un soir de pleine lune.

(6) Guy Penaud a raconté « L'assassin de la pleine lune » en collaboration avec Patrick Salinié dans un ouvrage collectif : « Les grandes affaires criminelles en Périgord », en 2005, aux éditions de La Lauze.

(7) À noter que ni la personne avec laquelle il vivait maritalement ni sa maîtresse n'en furent victimes ...

## Le point de vue d'un responsable de l'École Régionale d'Agriculture

### René Marmet (Ingénieur en chef d'Agronomie)



Cette affaire se déroula à l'École Régionale d'Agriculture de la Pichonnerie, à Saintes, en mars 1962. A cette époque, pratiquement tous les membres du personnel d'éducation, d'enseignement, d'entretien et de ferme étaient logés sur place.

De ce fait, aucun parmi eux ne pouvait ignorer qu'un des élèves de l'établissement, Francis Leroy, venait d'être soupçonné d'être l'auteur de l'assassinat d'une femme saintaise, qui avait été commis sur les bords de la Charente le 29 juin de l'année précédente, et que son arrestation était prévue en ce jour de mars 1962.

C'est pourquoi la plupart étaient venus assister à cette dernière et formaient un groupe très discret et silencieux sur l'escalier extérieur, suivant ainsi les recommandations du Directeur de l'établissement, Monsieur Georges Desclaude.

Un peu à l'écart, près d'une voiture noire, et cherchant manifestement à ne pas se faire remarquer, se trouvait une femme vêtue de noir. On sut plus tard que c'était la mère du prévenu.

Pour procéder à l'arrestation, les policiers étaient venus attendre, en fin d'après-midi, sur le parking de l'école, l'autocar qui ramenait la promotion dont Francis Leroy était membre, laquelle avait passé la journée en visite pédagogique à la Station de Recherche Agronomique de Bordeaux.

Une fois le car immobilisé, les policiers interdirent la descente par la porte avant, et laissant les élèves emprunter la porte arrière, appréhendèrent Francis Leroy lorsqu'il mit pied à terre, lequel n'opposa

aucune résistance et fut vite embarqué dans un car de police.

Après quoi, le groupe d'observateurs se dispersa, non sans se laisser aller à de nombreux commentaires. Car en dépit des pièces compromettantes découvertes dans le casier d'internat de Francis Leroy ou dans d'autres endroits, beaucoup ont longtemps douté que cet élève puisse être accusé.

C'était un très bon élément, très studieux disaient les uns, un personnage digne de confiance, serviable et poli, énonçaient les autres, en se rappelant que, parce qu'il possédait une voiture, il avait plusieurs fois aidé des camarades et même des résidents pour aller en ville, et qu'à des moments d'intercours il faisait jouer les enfants de ce « village particulier » qu'était l'École d'Agriculture.

Et quant à croire qu'il faisait souvent le mur (qui n'existait pas) la nuit ? Bien sûr, les locataires voisins des dortoirs avaient pu entendre des bruits nocturnes, mais ils ne les attribuaient pas à un seul individu et d'ailleurs les responsables de la surveillance n'avaient jamais remarqué quoique ce soit d'anormal et de très fréquent.

Personnellement, en qualité d'Ingénieur des Services Agricoles, on m'avait confié la mise en place d'« Activités socio-culturelles », ce qui me permit d'apprécier Francis Leroy sur un autre aspect que celui de la scolarité.

Et il fit preuve d'efficacité et même de dévouement, sans doute en partie du fait qu'il était majeur.

C'est ainsi qu'il fut, avec d'autres de ses camarades, un élément actif et compétent de l'organisation et de l'animation de la fête de l'École qui eut lieu au Printemps 1961.

## Le point de vue d'un camarade de promotion

### Jacques Drouineau (promotion « Androcée » 1959 – 1962)

A l'époque où a éclaté l'affaire Leroy, j'étais élève en troisième et dernière année à l'École Régionale d'Agriculture de Saintes. Nous y étions entrés avec Francis Leroy en septembre 1959, et avons vécu trois ans ensemble.



Cette photo de Francis Leroy est extraite de la photo de groupe de la promotion Androcée.

En plus des cours, nous nous retrouvions au réfectoire, assis à la même table, et même l'un en face de l'autre. Il partageait avec nous les provisions qu'il recevait de sa famille en Dordogne, et surtout de fameux petits jambonneaux. *(Nous avons appris, par la suite, qu'il s'envoyait à lui-même ces colis !)*

Dans les champs, pendant nos travaux pratiques, doté d'une grande stature, il excellait. Rapide, toujours en tête, il n'était jamais fatigué. Pendant ces travaux de plein air, j'avais remarqué qu'il portait un calot de l'armée américaine brodé « Nelly ». Ce calot, disait-il, lui avait été offert par une barmaid du camp américain de la Braconne. *(Plus tard, nous avons su que, dans ce camp, une femme avait été trouvée morte ; l'armée américaine n'avait pas donné suite).*

Je n'étais pas interne, mais au dortoir un de mes camarades, insomniaque, avait remarqué que certaines nuits Leroy se levait, sans doute pour satisfaire un besoin naturel, quoi de plus normal ! *(Nous avons su plus tard que c'était au cours de ces sorties nocturnes qu'il se rendait en ville et commettait ses forfaits. Ceux-ci accomplis, il rentrait se coucher, comme si de rien n'était. L'École n'avait aucune clôture, nous étions libres d'aller et venir, sur une base de confiance entre Direction et élèves).*

Sur le plan intellectuel, il travaillait correctement et se situait dans la moyenne de la Promotion.

Il était toujours d'humeur égale, agréable à vivre, et prêt à rendre service. Que pouvait-on soupçonner ? C'était un bon camarade.

J'avais été nommé dès la première année Président du Cercle des élèves. Mon rôle était de gérer notre temps libre au sein du Foyer des élèves (bar, jeux, télévision), mais aussi d'organiser des manifestations plus importantes comme le bal de l'École.

A l'occasion du bal de troisième année, en juin 1962, je me suis occupé de l'achat des confettis *(détail qui aura son importance, comme nous le verrons par la suite)*.

Au cours de sa dernière tentative, de violence ou de meurtre, la victime s'est débattue, et dans la lutte un confetti s'est échappé du revers du pantalon de Leroy.

C'est grâce à ce minuscule indice que la police a pu diriger son enquête vers les bals de la région, dont le nôtre.

Un inspecteur de police est venu à l'École, a réuni, entre autres, le Directeur, le Surveillant général, un Conseiller agricole et moi-même. Il nous a demandé si nous avions constaté un comportement bizarre chez un élève. L'un de nous a signalé la disparition de disques 45 tours, mais aussi un commerce discret d'objets divers (transistors, disques etc.). C'est à ce moment-là que le nom de Francis Leroy a été évoqué.

A cette période, nous avons effectué un voyage d'une journée à la Station d'Agronomie de la Grande Ferrade, près de Bordeaux. A notre retour, devant l'École, attendait un comité d'accueil.

Le car à peine arrêté, des hommes ont fait irruption par la porte arrière, se sont emparés de Leroy, lui ont passé les menottes, et l'ont embarqué dans une voiture noire, à la grande stupéfaction de nous, ses voisins de l'arrière. Ceux de l'avant ne s'étaient rendus compte de rien

Depuis un bâtiment de l'École, quelques professeurs, discrètement réunis, avaient assisté à l'interpellation. Un vrai polar !

Profitant de notre absence, les policiers en avaient profité pour faire une inspection en règle des lieux que nous occupions.

C'est ainsi qu'au dortoir, dans le placard de Leroy (outre différents objets ayant appartenu à certains d'entre nous et récupérés plus tard au Commissariat de police), des armes et des sous-vêtements féminins avaient été découverts. Pour la police, aucun doute, ils avaient bien affaire à « l'assassin de la pleine lune ».

Au cours de sa garde à vue, Francis Leroy avait avoué son meurtre. La photo du journal faisait apparaître un visage marqué, et peut-être tuméfié. Nous ne pouvions pas y croire, pour nous, ses camarades de promotion, sa culpabilité était inadmissible !

Deux ans après son interpellation, en juin 1964, j'étais présent au Tribunal de Saintes le jour de son procès. Cette journée était chaude et orageuse, l'atmosphère était lourde dans le prétoire. Avec un autre camarade, nous n'avons pu que réaffirmer les bonnes relations que nous avions avec Leroy, que nous n'avions aucun soupçon sur sa dérive meurtrière.

C'est donc avec stupéfaction que nous avons entendu le verdict le condamnant à vingt ans de réclusion, la foule criant « A mort ».

Nous étions atterrés, ne pouvant réaliser et admettre que ce garçon, kleptomane sans doute, avec lequel nous avions partagé une partie de notre jeunesse, était un meurtrier. Cette journée fut éprouvante, et curieusement, à l'énoncé du verdict, l'orage et la foudre se sont déchaînés sur Saintes.

Honnêtement, je pensais à l'erreur judiciaire. Hélas non. Quelques vingt années après cette terrible journée, et de nombreuses années de prison, il récidivait ...

## La récidive

### Pierre Péronneau



Comme nous l'avons vu, ceux qui connaissent Francis Leroy eurent du mal à croire en sa culpabilité. Jeune homme affable, serviable, il cachait bien son jeu.

Mais lorsqu'ils apprirent ses forfaits, quelques années

après sa libération, ils durent se rendre à l'évidence : il était bien « l'assassin de la pleine lune ».

Pendant plus de dix années, entre 1978 et 1989, il commit plusieurs agressions, avant d'être arrêté, lorsqu'un inspecteur des Renseignements Généraux fit le rapprochement avec le crime qui s'était déroulé à Saintes en 1961.

Voici les faits, rappelés par le « Courrier Français » du 5 novembre 2010.

**Le 1<sup>er</sup> décembre 1978**, à Bergerac, masqué armé d'un 22 long rifle, Francis Leroy s'introduit dans une maison, ligote le fils et les parents et s'enfuit au milieu de la nuit avec 500 francs en liquide, une montre et un briquet.

**Le 28 novembre 1980**, toujours à Bergerac, il séquestre une famille. Alors qu'il tente de caresser la mère le père arrive à se libérer. Leroy promet de fuir en Espagne si on le laisse partir avec un véhicule. Il en profite pour dérober de l'argent.

**En avril 1981**, à Douville, au nord de Bergerac, il s'en prend à une femme qui garde neveux et nièces. La victime eut le temps de prévenir les voisins, et Leroy réussit à s'enfuir.

**Le 26 novembre 1981**, à Bergerac, il enlève une fillette de onze ans, qu'il viole sous la menace de son arme. Il la ramène chez elle en lui demandant de se taire sinon il la tuera.

**Le 15 octobre 1981** à Villeneuve sur Lot et le **8 août 1982** à Bergerac, un individu s'enfuit à l'arrivée des propriétaires, après une tentative d'effraction.

**Le 10 octobre 1982**, il entre par effraction dans la maison de la fillette qu'il avait violée, et viole la mère.

**Le 26 août 1983**, arborant un masque de vieillard, il s'introduit dans une propriété alors qu'une partie de la famille est en train de dîner. Lorsque le propriétaire, un contre-amiral, arrive avec sa femme et son fils, il les tient également en respect. Mais le contre-amiral remarque que la carabine ne peut tirer qu'un seul coup. Il s'ensuit un affrontement entre les deux hommes, et Leroy s'enfuit, abandonnant sa carabine et son poncho.

**Le 22 décembre 1983**, il séquestre un couple à Villeneuve sur Lot en se présentant comme un évadé de prison. Il repart avec de l'argent.

**Le 24 janvier 1984**, à Lembras, muni d'un couteau, il s'introduit dans une maison où résident une mère et ses trois enfants. L'aînée, âgée de dix-huit ans, est séquestrée dans sa chambre. C'est là qu'elle s'aperçoit de l'infirmité de son agresseur à la main droite.

Lorsque la maman arrive avec ses deux autres enfants, ils subissent le même sort. Mais un ami de la famille de cinquante-neuf ans, Jacques Royère, arrive, ce que l'agresseur n'avait pas prévu.

Il y a lutte, et Jacques Royère est lardé de sept coups de couteau. Ce meurtre déclenche une véritable psychose à Bergerac. Leroy dira, au procès, que ce crime était un accident car il n'était pas prévu.



Reconstitution, en Dordogne. Francis Leroy est au milieu (Photo internet)

**Le 25 janvier 1984**, les inspecteurs tentent de faire un rapprochement entre les dates de pleine lune et les agressions, mais ce n'est pas concluant. Un inspecteur des Renseignements généraux se souvient qu'en Charente-Maritime, un homme était appelé « l'assassin de la pleine lune » il y a une vingtaine d'années.

Les inspecteurs se font remettre une copie de la procédure et se rendent compte que le mode opératoire est identique. Ils obtiennent une commission rogatoire pour interpellier Francis Leroy.

**Le 30 janvier 1984**, Francis Leroy est interpellé à Périgueux, auditionné, puis emprisonné en l'attente de son procès.

En juin 1989, Francis Leroy est reconnu coupable des agressions perpétrées dans le Bergeracois et de l'homicide de Jacques Royère.

Récidiviste, il est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de vingt ans.

#### Le Boutillon de la Mérine Comité de rédaction

Guy Chartier (Jhustine)

Joël Lamiraud (Jhoël)

Noël Maixent (Léon)

Pierre Péronneau (Maït' Piàrrre)

Annette Pinard (Nénette)

Contact : pperonneau@orange.fr ou noel.maixent@wanadoo.fr